

Atelier 8

L'action sur le patrimoine public

Isabelle LE VANNIER, Directrice Service Moyens Généraux et Bâtiments, Montpellier Agglomération

Montpellier Agglomération : De la création d'un service Energie aux premières actions concrètes

L'Agglomération de MONTPELLIER a décidé de mettre en place une politique de l'énergie en 2004 qui s'est traduite par la création d'un service Energie. L'organisation mise en place affiche clairement dans l'organigramme le rôle transversal de ce service dans tous projets portés par la Collectivité. Dès lors, un certain nombre d'actions visant à mettre en place des solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments peut être envisagé, notamment par l'optimisation énergétique des équipements.

Assurer le confort des usagers au meilleur coût, tel est l'objectif que s'est fixé Montpellier Agglomération, par une réflexion sur le coût global des bâtiments incluant le coût de la construction et les coûts de fonctionnement pendant toute la durée de vie du bâtiment. Cette réflexion a conduit Montpellier Agglomération à intégrer dans les programmes de construction de nouveaux équipements un certain nombre de prescriptions en matière d'isolation thermique, de technique de chauffage, d'éclairage et de confort d'été notamment, leur prise en compte étant un des critères de sélection des maîtres d'œuvre.

Le gestion de l'ensemble des dépenses d'énergie a été volontairement centralisée dans ce service : la connaissance des contrats de fourniture d'énergie et la mise en place de tableaux de bord de suivi des dépenses et consommations d'énergie des équipements permettent d'optimiser les achats d'énergie, de détecter les dérives, de sensibiliser les chefs de service et leurs agents, de comparer les équipements entre eux et de proposer des actions d'amélioration.

Enfin, le service Energie même s'il n'a pas directement en charge la totalité de la maintenance des bâtiments et de la conduite des installations de génie climatique, est reconnu par les autres services comme le référent technique dans le domaine de l'énergie. Il intervient pour réaliser des audits d'installations, identifier des dysfonctionnements et contrôler les exploitants.

Le choix de cette cohérence entre conception et maintenance des équipements, et suivi des dépenses de fonctionnement permet à la Communauté d'Agglomération de Montpellier d'inscrire la Maîtrise de l'Énergie dans la durée.

Isabelle LE VANNIER, Montpellier Agglomération

i.levannier@montpellier-agglo.com